

Communiqué de presse

**LE CNAS SOLIDAIRE DE SES BÉNÉFICIAIRES DU SUD-EST,
SINISTRÉS PAR LES INONDATIONS**

Guyancourt, le 16 juin 2010 — Suite aux intempéries survenues dans le sud-est et notamment dans le Var, le CNAS rappelle qu'il propose depuis quelques années :

- une aide « secours catastrophe naturelle » d'un montant maximal de 600 € pour faire face aux premières dépenses ;
- dans le cadre du prêt familial, un prêt « catastrophe naturelle » d'un montant maximal de 2 300 € au taux de 1 %, remboursable sur 2 ans (cumulable avec le prêt amélioration de l'habitat* d'un montant maximal de 6 000 € remboursable sur 1 à 5 ans).

Les bénéficiaires sinistrés peuvent s'adresser au correspondant CNAS de leur collectivité pour déposer leur dossier et, pour tout renseignement, à l'antenne CNAS de la région sud-est (tél. : 04 66 04 29 29).

Contact presse :

Catherine Froger, directrice de la communication
Tél. : 01 30 48 30 54
cfroger@cnas.fr - <http://www.cnas.fr>

* taux nominal : 1 % + frais de dossier de 0,5 % du montant prêté (participation CNAS : 2,73 %) à partir du 01/07/10